ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sauvetage en mer

Question écrite n° 61953

Texte de la question

Mme Chantal Guittet interroge Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur l'impact de la réforme territoriale annoncée sur le financement de la SNSM. La SNSM est une organisation clef de la sécurité maritime de notre pays. Or les subventions publiques ne représentent aujourd'hui que 25 % du total de ses ressources. L'État n'a pas augmenté sa dotation depuis 20 ans. Dans ce contexte de fragilité budgétaire, il est nécessaire d'anticiper et d'organiser l'impact de la suppression de la clause générale de compétence sur son financement. Les crédits des collectivités territoriales (régions, départements, communes) représentent en effet 50 % des investissements pour la construction et l'entretien de la flotte, soit de l'ordre de 3 millions d'euros par an. Elle lui demande quel scénario juridique et financier est prévu pour préserver les missions de la SNSM qui suscitent des financements croisés locaux d'autant plus indispensables que la participation de l'État n'augmente pas.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Guittet
Circonscription : Finistère (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61953
Rubrique : Mer et littoral
Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 juillet 2014, page 6338
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)